



# BILAN DE LA CLAUSE D'INSERTION

PRU DE MATOURY

PLIE Guyane - Novaparc 7 rue des Galaxies bat 8  
local 8B - 97300 Cayenne

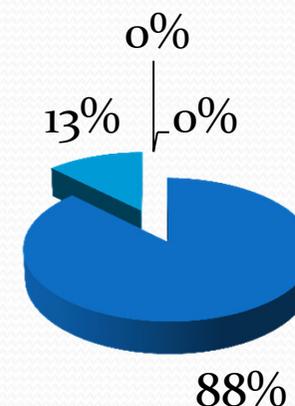
# Les Marchés concernés

Marché Terrassement des parcelles Sud Bourg	Opération ZAC de Copaya – Marché travaux de réseaux secs
Opération Voie de liaison de Copaya – Marché travaux de réseaux secs	Opération ZAC de Copaya – Marché assainissement des EP et EU de la rue des flamboyants
Opération ZAC de Copaya – Marché assainissement	Opération ZAC de Copaya – Terrassement de la phase 1
Opération Voie de liaison de Copaya – Marché travaux de création de la seconde entrée de ville du bourg de MATOURY – Voie de liaison Copaya /Matourienne	Réalisation de fresque à Copaya

# Type de clause d'insertion

88% des Marchés lancés dans le cadre du PRU de Matoury intègre l'article 14 du Code des Marchés Publics. La clause d'insertion devient un critère d'exécution. L'entreprise attributaire est contrainte de réserver un nombre d'heure estimé à un public relevant des critères de l'insertion et issu prioritairement du quartier ANRU (COPAYA).

- art 14
- art 30
- art 15
- art 14/53



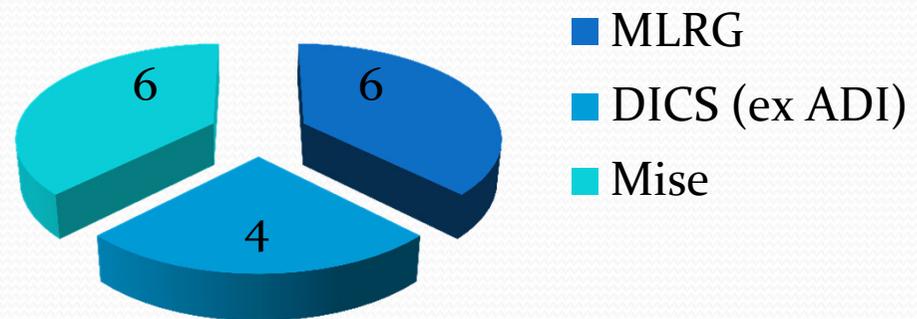
# Les salariés en insertion

- Le nombre de salarié concernés : **16**
- Organisme d'origine:

37,5% des salariés recrutés dans le cadre de la clause sont issus de la Mission Locale Régionale de Guyane (MLRG)

25% sont issus de la Direction de l'insertion et de la Cohésion Sociale (DICS) (ex-ADI)

37,5% proviennent de la MISE de Matoury

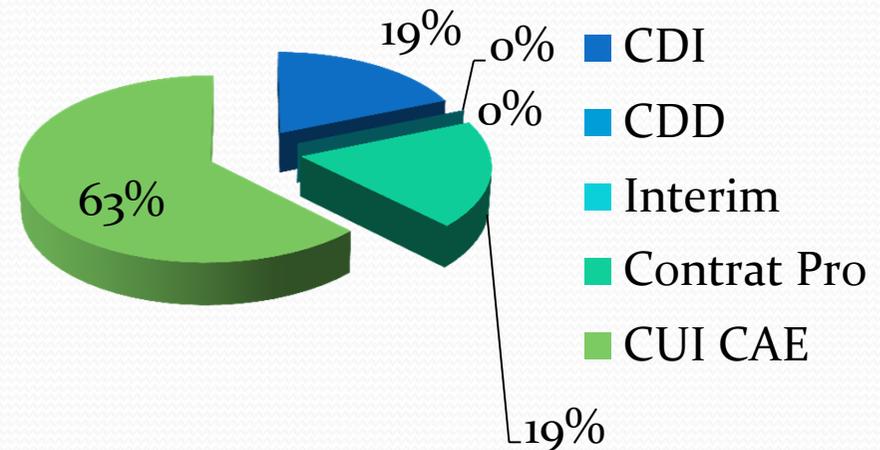


# Typologie de contrat de travail

19% des salariés en insertion sont recrutés sous contrat à durée indéterminée de chantier.

19% sont recrutés sous contrat de professionnalisation via le GEIQ BTP

63% des salariés ont été recruté sous CUI CAE. Il s'agissait de recrutement effectué par une association en réponse à un art 30 sous forme d'Atelier Chantier d'Insertion. (Régie de Territoire)



# Sorties des salariés en insertion

- Les Marchés étant en cours, il n'y a pas d'information relative aux sorties des salariés.